

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 14 MAI 2019**

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le Mardi Quatorze du mois de Mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : M. José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – M. Jocelyn CUIRASSIER – Mme Ghislaine GISORS – M. Christian THENARD – Mme Nadia CELINI – M. Jean-Claude CHRISTOPHE – Mmes Félicienne GANTOIS – Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE DE K/MARTIN – M. Jean-Pierre WILLIAM – Mme Yane BEZIAT – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – MM. Philippe SARABUS – Jocelyn MARTIAL – Mme Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Cédric CORNET.

ETAIENT ABSENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Patrice PIERRE-JUSTIN (retard) – Solaire COCO (excusé, pouvoir donné à monsieur Jocelyn CUIRASSIER) – Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Madlise BERTILI – Marlène BORDELAIS (excusée) – Christiane GANE – Roberte MERI – Solange BARBIN – M. Fabrice JACQUES.

Madame Maguy THOMAR est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
OCTROYÉE À L'ASSOCIATION
GOSIER ATHLETIC CLUB (GAC)**

CM-2019-3S-DS-19

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le courrier de l'association GOSIER ATHLETIC CLUB (GAC) en date du 14 mars 2019, par lequel l'association sollicite la Municipalité pour une subvention exceptionnelle d'un montant de sept cent euros (700 €) en vue de la location du stade municipal de Pointe-à-Pitre ;

Vu l'avis favorable de la Commission Vie associative et Démocratie Participative en date du 6 mai 2019 ;

Considérant que l'association GOSIER ATHLETIC CLUB (GAC) participe activement au développement de la vie locale sportive et culturelle ;

Considérant la volonté de la ville du Gosier d'accompagner les associations de son territoire et leur permettre d'assurer la continuité de leur activité (entraînement et compétition) durant la fermeture pour travaux, du stade Roger ZAMI ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'allouer une subvention de sept cent euros (700 €) à l'association Gosier Athletic Club pour la location du stade municipal de Pointe-à-Pitre.

Article 2 : D'imputer cette dépense au chapitre 67 "charges exceptionnelles" du budget 2019.

Article 3 : D'autoriser le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le
21 MAI 2019
Et publication ou notification
le
21 MAI 2019

Fait et délibéré à Gosier, le 14 mai 2019

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire empêché
Le Premier Adjoint



- José SEVERIEN -

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Subvention exceptionnelle octroyée à l'association Gosier Athletic Club (GAC)

Date de transmission de l'acte : 21/05/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 21/05/2019

Numéro de l'acte : CM20193SDS19 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20190514-CM20193SDS19-DE

Date de décision : 14/05/2019

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.3. Subventions accordées à des associations
7.5.3.1. Inférieures à 23 000 €